

## AVIS.

Nous commencerons dans notre prochain numéro la publication d'une suite de récits intéressants, intitulés "Tours de force." On y verra figurer Joe Montferrant, le grand Viger, Genache et plusieurs autres Canadiens qui se sont fait remarquer par leur force.

## L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 19 OCTOBRE, 1871.

## ÇA ET LÀ.

## LE SCANDALE JUDICIAIRE.

Maintenant que nous avons fait nos réserves au sujet de M. Piché, et que nous avons blâmé ce qu'il y a de reprehensible en lui, nous allons parler plus librement. Comme la plupart des choses qui commencent mal, le dernier terme de la Cour Criminelle a eu une triste fin. L'hon. juge Badgley n'avait pas entendu, mais il avait lu dans les journaux ce qui s'était passé à la Cour, et surtout on avait eu soin sans doute d'attirer son attention sur les paroles de M. Piché. Aussi, lorsqu'il était à rendre les sentences, il tomba soudain sur M. Piché sans le nommer, et lui reprocha en termes sévères et irrités d'avoir manqué à ses devoirs et aux égards qu'il devait à la Cour.

M. Piché riposta d'une manière sanglante en disant que s'il s'était produit des incidents fâcheux pendant le dernier terme, c'était parce que le juge qui avait siégé était sourd, ce qui équivalait à ne pas avoir de juge. L'expression était dure sans doute, blessante et dérogoire au respect dû à la Justice, mais la chose était vraie. En cette circonstance, comme dans celles qui l'avaient précédée, M. Piché aurait pu protéger sa position et celle de la Couronne de manière à ne pas donner prise contre lui. Au contraire, on l'aurait félicité d'avoir eu assez d'énergie pour remplir ses devoirs envers la Couronne et la Société. Mais les hommes qui ressentent profondément ont le langage vif, énergique. M. Piché était déjà prévenu, dans plusieurs causes, et surtout dans celle de C. evier, il avait cru que les intérêts de la justice avaient souffert malgré son habileté et ses efforts, il était peu naturel qu'il restât muet en face d'une pareille provocation. Car enfin il ne faut pas voir qu'un côté de la médaille. Si l'offense n'est pas toujours justifiée par la provocation, elle est du moins souvent diminuée. Or, il n'y avait qu'un seul remède à la disposition du juge dans toute cette affaire, c'était de sévir contre M. Piché lorsque les paroles incriminées ont été prononcées. S'il ne les a pas entendues, tant pis, il n'avait pas le droit de les ramasser ici et là pour venir les jeter brusquement plusieurs jours après à la figure de l'avocat de la Couronne.

Dans cette affaire, comme dans toutes les autres, il faut mettre les questions de forme de côté pour apprécier les faits.

Qui est responsable, en définitive, des incidents scandaleux qui ont marqué le dernier terme de la Cour criminelle? Le juge lui-même, qui s'obstine si malheureusement à siéger, en dépit de conseils et des menaces même. Et ici il nous faut rendre justice à l'hon. Procureur Général; il a fait tout ce qu'il pouvait faire peut-être, dans une circonstance si délicate, pour empêcher l'hon. juge de siéger. L'hon. juge fut sourd à ses conseils comme il l'avait été, dit on, à ceux du juge en chef et de quelques autres de ses confrères. Il fallait une esclandre, la voilà!

Sans doute de pareils désagréments sont pénibles, lorsque celui qui en est victime est un homme d'une si grande réputation de savoir, mais enfin, à qui la faute? Car es, s'il est quelque chose de désagréable et même peut-être de nuisible, c'est bien de s'attaquer à des hommes d'une si haute position, mais le devoir avant tout. Il est temps qu'on dise tout haut ce que tout le monde pense, qu'on arrête toute notre organisation sociale et judiciaire sur la pente de la décadence, si on ne veut pas que quelque jour le peuple, rendu à bout, ne se fasse justice à soi-même. Il est temps que les hommes publics, au lieu de tant crier contre les vices de la république voisine, nous empêchent de tomber dans l'état de choses qui les effraie tant.

Mais ce n'est pas tout. Voilà qu'un journal anglais introduit la franc-maçonnerie dans la discussion. Il insinue que M. Piché aurait redouté les sympathies du juge pour les accusés, lorsqu'ils étaient francs-maçons, et qu'il aurait dit à ce sujet sa façon de penser. Comme ces paroles ne peuvent avoir été dites que privément, il est évident qu'on n'a pas le droit de s'en servir, à moins qu'on ne soit bien aise de le faire pour rallier les sympathies de la puissante confrérie autour de l'honorable juge. Alors si on met la question sur ce terrain-là, il sera peut-être bon, une fois pour toutes, de savoir à quoi s'en tenir sur l'influence de cette société secrète, de connaître jusqu'à quel point sont fondées les rumeurs publiques et jusqu'où peut aller cette prétendue protection de la franc-maçonnerie à l'égard de ses membres.

Mais il faut espérer que tout cela finira pour le mieux et que l'hon. juge Badgley ne voudra pas que son nom serve d'aliment à une discussion irritante, à des conflits regrettables. Après une vie si laborieuse il aurait tort de refuser le repos que la société lui offre.

Dans tous les cas, il faut une réorganisation judiciaire complète, efficace; pas de demi-mesures. Qu'on n'oublie pas la Cour de police non plus; c'est la basse Cour, mais elle n'en est pas moins digne d'attention. Ce qu'il y a à faire là est bien simple, qu'on donne un aide à M. Bréhaut. Il ne demandera pas mieux, le public non plus, et celui qui sera nommé encore bien moins.

Réformes dans l'administration de la justice, dans l'éducation, et dans la situation matérielle du pays par l'industrie. Voilà, à notre point de vue, le programme du jour! programme attrayant pour ceux qui ont à cœur le bien et l'honneur du Bas-Canada.

Quoiqu'il en soit, le gouvernement local ne serait plus excusable de ne pas agir maintenant, son abstention habituelle deviendrait, dans ce cas-ci, une faute impardonnable. Car enfin, de tout ce qui est arrivé durant le dernier terme, il résulte un fait qui seul doit occuper l'attention du public et du gouvernement: c'est que le représentant de la Couronne a déclaré publiquement que l'hon. juge Badgley n'était plus en état de siéger pour cause de surdité. C'est un fait que le gouvernement n'a plus le droit d'ignorer, et de passer sous silence. M. Piché n'est plus en cause; le juge seul aurait pu lui demander compte de ses paroles; or, ne l'ayant pas fait, le public n'a plus qu'à se féliciter qu'il se soit trouvé un homme capable de provoquer l'intervention depuis si longtemps désirée du gouvernement.

A ce propos, nous nous permettons de faire la réflexion suivante, à l'usage des ministres: si l'intérêt public ne suffit pas pour engager ceux qui sont au pouvoir à étudier et satisfaire les besoins du pays, pourquoi ne le font-ils pas dans l'intérêt de leur popularité? Malheureusement, il est des hommes qui passent leur vie à perdre une réputation qu'ils avaient apportée presque toute faite en venant au monde.

## LE BARREAU.

La *Minerve* demande à la législature de s'occuper du Barreau, de l'empêcher de tomber dans le discrédit. Elle veut que les avocats recouvrent leur prestige, dans leur intérêt et dans celui du pays, que pour cela ils ne soient qu'avocats et non pas commerçants, agents, courtiers, etc., etc.

Le *Canadien* reproduit l'article de la *Minerve* et fait un triste tableau du Barreau de Québec.

Evidemment, la noble profession n'est plus ce qu'elle était autrefois dans ce pays et ce qu'elle est encore en France. On a laissé tomber cela comme tout le reste, comme le Banc, comme beaucoup de charges et emplois qu'on entourait d'un si grand respect.

Que de rapetissements, que d'amoindrissements depuis vingt-cinq ans! La génération qui s'en va ne pourra pas se vanter de nous avoir laissé un héritage brillant. Il nous faudra du temps pour nettoyer la place. Et le Barreau ne peut pas dire qu'il a fait mieux que les autres, car il a fait pis encore. Nos aînés ne se sont occupés que de leurs intérêts personnels ou de leurs disputes politiques; ils n'ont rien fait pour l'honneur du Banc et du Barreau. Ils n'ont pas eu assez d'indépendance et d'énergie pour défendre leur honneur attaqué en plusieurs circonstances, et ils n'ont pas eu assez de prévoyance pour empêcher l'encombrement fatal de la profession, surtout pour empêcher l'ignorance et la malhonnêteté d'y pénétrer.

Ce n'est pas ici qu'on verrait, comme en France, les avocats se liguer pour obtenir du gouvernement ou du Banc la réparation d'une insulte ou l'exécution d'une réforme nécessaire à leur dignité. Ici on ferait monter sur le Banc trois juges sourds et muets, que les avocats consentiraient à plaider devant eux. Il y a quelques années, le barreau aurait pu se présenter pour être reçu avocat, personne ne s'y serait opposé. Et encore à l'heure qu'il est, rien ne se ferait sans l'initiative de quelques jeunes gens qui ont entrepris de relever le Barreau de l'état d'abjection où il est tombé.

Ce serait le lieu et l'occasion de répéter ce que nous avons si souvent donné comme une des causes de cet état déplorable, de dire que nous devons cela en grande partie à l'exagération d'un système d'études qui forçait tout le monde de passer par la même porte.

Le *Pays* de lundi publiait un excellent article dans lequel l'auteur qui est évidemment un avocat signalait quelques-uns des abus et des anomalies dangereuses qui dépendent et gâtent l'administration de la justice. Il demande trois choses: 1o. Que les juges d'appel délibèrent entre eux; 2o. Qu'on discontinue l'impression de la preuve en appel; 3o. Que l'enquête se fasse devant un juge dans toutes les causes. Nous reviendrons sur ce sujet.

Pourquoi les anciens avocats ne s'assemblent-ils pas pour faire une bonne fois le programme des réformes nécessaires et les soumettre ensuite au gouvernement et à la Chambre d'Assemblée? Ne croit-on pas que tous les

avocats, sans distinction de partis s'entendraient pour faire triompher un pareil programme? Pourquoi ne fait-on pas cela immédiatement avant la prochaine session? Un article de journal passe vite.

On lit dans l'*Union des Cantons de l'Est*:

"Nous avons le plaisir d'annoncer qu'il est question d'établir une Société de Construction dans le district d'Arthabaska. L'initiative de ce projet revient à M. Wilfrid Laurier, le nouveau membre pour ce comté. Nous sommes heureux que l'on commence à faire quelque effort pour améliorer la position de notre district et surtout que notre membre commence si à bonne heure à s'en occuper. Nous espérons que, appuyé des noms de MM. Ant. Gagnon, B. Théroix, fils, etc., hommes de capitaux et d'affaires, il réussira dans une entreprise aussi digne de succès.

"Il y a quelque temps, à notre connaissance, que M. Laurier a eu l'idée d'une Société de Construction dans ce district. Nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour en assurer la réalisation."

Nous sommes heureux de voir M. Laurier déjà à l'œuvre, de le voir montrer qu'il comprend les devoirs patriotiques que lui impose la confiance publique. Représentant de l'intelligente et patriotique population des Cantons de l'Est, un vaste champ s'offre à son dévouement et à son patriotisme. Nous voulons que M. Laurier justifie les espérances de ses amis et force même ses adversaires de reconnaître son mérite. Pour cela, qu'il stimule le progrès agricole et industriel dans la partie importante du pays qu'il représente.

Il circule toutes sortes de rumeurs politiques.

Il y a d'abord la présidence de la Chambre qui continue d'occuper le monde politique.

Trois candidats ministériels sont sur les rangs, MM. Blanchet, Bellerose et Chapleau.

On dit que M. Blanchet sera le candidat du gouvernement.

Mais il y a quelque chose de plus étonnant encore: il s'agirait ni plus ni moins de remplacer M. Irvine qui veut être juge, et M. Guimet, qui consentirait à être shérif pour échapper aux ennuis et aux tracasseries de la politique. Par qui? C'est là la question. On parle de M. Cassidy, le nouveau membre pour la division Ouest, et de M. Chapleau comme solliciteur-général. Mais on le sait, ce ne sont pas toujours les premiers noms lancés qui arrivent.

Pour nous, nous sommes assez indifférents à la question d'hommes; c'est de la politique qu'il nous faut, mais de la politique large, pratique et nationale.

## LA "NATION DE ST. HYACINTHE."

Ce journal se distingue par l'importance et l'intérêt des questions qu'il traite depuis sa naissance. Sa rédaction est forte et soignée; il est vrai que MM. Langelier, Mercier et DeCazes sont des écrivains formés, ils n'en sont pas à leurs premières armes. Chaque numéro de la *Nation* contient plusieurs articles remarquables. Nous donnerons dans un prochain numéro l'analyse de quelques-unes des études de nos confrères. Bien entendu, de ce qui précède, il ne faut pas conclure que nous approuvons tout ce qui se dit dans la *Nation* au point de vue des partis.

## LE "NEGOCIANT CANADIEN."

C'est un nouveau journal dont nous venons de recevoir le *Prospectus* avec plaisir. Après ce que nous avons écrit depuis deux ans en faveur du développement de nos ressources commerciales et industrielles, il est inutile de dire que ce nouveau journal aura nos sympathies, s'il est rédigé comme il doit l'être et comme il le sera sans doute. Le nom de M. Morin en est la garantie. Il faut des connaissances considérables et de fortes études pour discuter les questions importantes qui se rattachent au commerce et à l'industrie. Dans tous les cas, c'est une publication que tous les marchands et industriels canadiens devront avoir à cœur de soutenir.

M. Provencher, agent d'immigration pour Manitoba a laissé Ottawa pour se rendre à son poste.

M. Larivière, président de l'Institut des artisans et de la chambre des Arts et manufactures est aussi parti pour le Nord-Ouest. On dit qu'il sera nommé assisant commissaire des terres de la Couronne pour Manitoba. M. Larivière est un jeune homme de talent qui se faisait remarquer à Montréal par son énergie, son activité et son patriotisme.

Les journaux du Haut-Canada profitent de la nouvelle échauffourée des Féliens pour insulter les métis et les accuser de déloyauté. Les imbéciles! ils mériteraient que ce fût vrai pour qu'ils apprirent à les connaître ces métis.

Le juge Aylwin est mort. Ce fut un des meilleurs légistes et orateurs de son temps. Après avoir été solliciteur-général sous Lafontaine il devint juge de la Cour d'Appel.

L. O. DAVID.